

FORET, SYLVICULTURE

Les professionnels français du bois appellent à l'aide. Ils estiment que les forêts françaises sont menacées et que la filière risque, à terme, de connaître une pénurie. Ils s'inquiètent de devoir à terme importer du bois, alors que la forêt couvre pourtant un tiers du territoire national. « Nous devons assurer sans attendre un renouvellement de nos forêts », a déclaré depuis Mende, en Lozère, le sénateur Philippe Leroy (LR), président du groupe d'étude forêt et filière bois, dans un appel lancé avec les professionnels du bois tels Fransylva, qui rassemble 78 syndicats de propriétaires forestiers, la Fédération nationale du bois et la fédération nationale des communes forestières. La replantation des arbres est une opération coûteuse et les propriétaires de forêts n'ont pas toujours les moyens d'investir. C'est pourquoi l'État a créé un fonds d'aide au renouvellement. Mais ce fond stratégique de la forêt et du bois, qui doit pourvoir au reboisement n'est pas assez doté, selon les professionnels. « Pour 2025, nous devons avoir renouvelé 500 000 hectares de forêt, ce qui correspond à seulement 3 % de la surface totale actuelle, pour rattraper le retard déjà accumulé », selon Philippe Leroy. « Et ensuite, nous devons atteindre un rythme plus élevé pour renouveler 125 000 hectares par an, c'est-à-dire 0,7 % de la surface forestière chaque année », a-t-il expliqué. Le ministre de l'agriculture et de la forêt Stéphane Le Foll a annoncé fin septembre le versement par l'État de 28 millions d'euros au titre de la loi de finance 2017 pour abonder ce fonds, qui reçoit également les financements venus d'entreprises de la filière, de l'Union européenne et des financements innovants. Mais selon les professionnels, il faudrait atteindre « 150 millions d'euros par an pour vraiment permettre d'engager cet effort indispensable » de renouvellement des forêts françaises. Les acteurs de la filière souhaitent également des exonérations de charges pour les propriétaires, afin de faciliter l'effort d'investissement.



www.la-croix.com – 31 octobre 2016



Le fonds Plantons pour l'avenir vient de lancer son quatrième appel à projets à l'attention des forestiers privés – appel à projets qui se clôture le 6 janvier 2017. Depuis sa création il y a 2 ans, le fonds a soutenu 54 projets de reboisement, soit plus de 350 000 arbres plantés en France métropolitaine. Près de 300 ha ont été reboisés ou sont en voie de l'être. La structure entend atteindre 800 ha replantés en 2017, et 8 000 ha d'ici à 2025. Cela nécessiterait 10 millions d'euros de financement, en l'occurrence des dons provenant du mécénat, soit dix fois plus que ce que le fonds a récolté jusqu'à présent. Le financeur a recueilli, en 2 ans, près d'un million d'euros de dons auprès d'une quarantaine d'entreprises

dans le cadre de leur politique de responsabilité sociétale (RSE). Parmi ces mécènes, figurent Nestlé, le Crédit agricole Aquitaine et Groupama, ou encore les papetiers Smurfit Kappa et Fibre Excellence. D'autres acteurs de la forêt et du bois comptent parmi ses soutiens, dont la scierie Archimbaud, le groupe Thébault, fabricant de panneaux en bois contreplaqué, ou Cheminées Poujoulat. Fondé en septembre 2014 par Alliance Forêts Bois, en collaboration avec d'autres coopératives de l'Union de la coopération forestière française (UCFF), Plantons pour l'avenir appuie sa démarche sur son statut de fonds de dotation. Cela en fait une structure dont la mission d'intérêt général est encadrée par la loi et officiellement reconnue.

www.forestopic.com - 20 novembre 2016



© photo N. Le Lièvre/Sud Ouest

Voir la forêt comme vous ne l'avez jamais vue ! C'est l'une des promesses des drones. Ces engins volants peuvent s'approcher au plus près des peuplements. Avec leurs technologies embarquées, ils ouvrent la voie à une palette de services innovants. Les start-ups Corvus Monitoring et Delta Drone avec la coopérative forestière Bourgogne-Limousin (CFBL) lancent de nouvelles applications. Parmi les technologies associées aux drones, pas toutes abouties, le premier

étage de la fusée se trouve dans les appareils photographiques embarqués, doublés d'un GPS. Les images montrent la surface de la forêt. Un logiciel les traite ensuite, en vue de délivrer des cartes précises et à jour, enrichies de métadonnées.

Corvus Monitoring, jeune entreprise créée en 2010, basée dans le Doubs, développe la modélisation à partir de photographies, en vue d'une cartographie, proposée à 1 000 € les 50 ha pour des prises de vue en définition standard. « Ce type de cartes permet de repérer un arbre malade géoréférencé, de valider le tracé d'un chemin, ou encore de calculer le volume d'un tas de plaquettes ou de sciures ». La start-up mise aussi sur la haute définition, synonyme de haute précision. Elle s'engage, de plus, dans la cartographie en trois dimensions grâce à la photogrammétrie et à du traitement logiciel.

« Des perspectives 100% inédites de la forêt ». C'est ce que propose CFBL avec son nouveau service « Panorama Drone », conçu en partenariat avec la société Sodera Expertise, spécialisée dans l'acquisition et la restitution de données. Pour 400€, le propriétaire forestier obtient une dizaine de photographies prises par drone, une vidéo de 40 secondes et un poster de format A2, utiles pour appuyer un diagnostic ou pour admirer la forêt ou pour la vendre.

www.forestpic.com - 23 novembre 2016



A l'occasion d'une conférence organisée par la Société Forestière (CDC) et Terres d'Europe-Scafr (FNSAFER), le bureau d'études pour la FNSAFER a constaté que le prix des forêts poursuivait sa hausse : +2,8% en 2015. Les particuliers restent les principaux investisseurs et propriétaires de forêts en France, tandis que le marché des grands

massifs se restreint, au détriment des sociétés privées qui privilégient ce type d'acquisition. De nombreux commentaires ont justifié cette hausse par les attraits fiscaux que présente la forêt.

www.lesechos.fr - 2 décembre 2016

Le GDF Sud Dordogne a tenu son assemblée générale annuel le 18 novembre dernier à Montferrand en Périgord. Il a été question des assurances en forêt. En effet, les propriétaires qui ne seraient pas assurés au 1^{er} janvier 2017 contre le risque tempête, ne pourront pas bénéficier des aides d'un éventuel plan chablis si une catastrophe telle que nous l'avons connus fin 1999 survenait. Il a également été évoqué la problématique du cynips du châtaignier et les moyens de lutte (lachés de torymus).



[Réussir le Périgord](#) - 2 décembre 2016



Un protocole d'accord pour la création d'une section spécialisée « Pin maritime » a été signé mercredi 7 décembre dernier entre Cyril Le PICARD, Président de l'Interprofession Nationale France Bois Forêt (FBF), et Bruno LAFON, Président du Comité interprofessionnel du Pin maritime (CIPM). Cette signature s'est faite en présence du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane Le FOLL et de Jean-Yves CAULLET, député de l'Yonne nommé médiateur sur ce dossier.

« Ce protocole d'accord donne une nouvelle impulsion à l'Interprofession nationale France Bois Forêt et constitue une avancée supplémentaire dans la dynamique de filière que je soutiens depuis 2012 » s'est réjoui Stéphane Le FOLL.

www.agriculture.gouv.fr - 8 décembre 2016

Interbois Périgord a réalisé et publié la grille des prix de bois sur pied en y associant une note de conjoncture qui se veut être le reflet des éléments transmis par les professionnels et techniciens que nous consultons à chacune de ces occasions. Ces grilles et notes de conjoncture sont consultables toutes l'année sur le site d'Interbois-Périgord. www.interbois.fr rubrique documentation

[Réussir le Périgord](#) - 9 décembre 2016

NOUVELLES REGLEMENTATIONS APPLICABLES SUR CHANTIERS FORESTIERS ET SYLVICOLES

- Le décret relatif à la déclaration de chantiers forestiers et sylvicoles est paru le du 8 novembre dernier au Journal Officiel ([décret n° 2016-1512](#)). Ce décret rentre en application le 1er janvier 2017. les chantiers forestiers non-mécanisés devront faire l'objet d'une déclaration à l'administration dès qu'ils dépasseront les 100 m3 mobilisés. Le gouvernement invoque la volonté de lutter contre le travail illégal pour motiver cette décision. Face à cette situation, les organisations professionnelles du secteur souhaitent que les transmissions de déclarations de chantiers forestiers à l'administration puissent être facilitées. Elles demandent désormais que les entreprises puissent avoir accès directement en ligne au niveau national aux coordonnées électroniques des services de l'inspection du travail et des communes forestières pour plus de souplesse et de rapidité. Parallèlement, ce même décret prévoit la suppression de la taille minimum pour les panneaux de signalisation de chantiers en forêt, fixée jusqu'ici à 80 x 100 cm. Cette mesure de simplification vient s'ajouter à celles mentionnées dans le cadre de la loi El Khomri, qui dispensera désormais les professionnels de faire figurer sur ce panneau les dates de début et de fin de chantier ainsi que le nombre de salariés occupés. À noter enfin que les conditions de déclaration des chantiers pour les activités de sylviculture, obligée à partir de 4 hectares, demeurent inchangées.
Pour information, une action se prépare auprès des pouvoirs publics, visant à contester ce nouveau seuil de déclaration des chantiers forestiers. En effet, la FNB indique être en discussion sur le sujet avec les forestiers privés réunis au sein de Fransylva, l'Office national des forêts (ONF), la Fédération des communes forestières (FNCOFOR), les Experts forestiers de France.
- La nouvelle version du décret relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles est parue le 6 décembre dernier au Journal Officiel ([décret n°2016-1678](#)). Ce décret rentre en application le 1^{er} avril 2017.

ENTREPRISES

Sous l'égide du Comité Stratégique de Filière Bois, neuf fédérations professionnelles et l'ONF ont signé le 12 octobre dernier la première charte en faveur de la contractualisation de leurs approvisionnements en matière première. Cette charte définit des principes communs, une manière commune de traiter les questions d'approvisionnement entre fournisseurs et clients. Elle n'est pas un contrat-type ; la négociation, la rédaction et la conclusion de contrats relevant clairement d'un accord express entre chacune des parties. La mise en oeuvre de contrats pluriannuels offrent aux acteurs un horizon indispensable à leur pérennité économique et au développement de leurs investissements en amortissant les effets de conjoncture.

www.batinfo.com – 7 novembre 2016



Le groupe canadien Tembec a transformé avec succès son site landais en bioraffinerie pour le tourner vers un marché à haute valeur ajoutée. Durant dix ans, le groupe va investir 100 millions d'euros pour opérer une mutation totale : transformer l'usine de Tartas en bioraffinerie. Autrefois productrice de pâtes de papier pour hygiène ou spécialités, l'usine est aujourd'hui numéro 1 mondial de la production de cellulose pour éther cellulosique. Un produit exporté à 90 % dans le monde entier et utilisé dans l'industrie (peintures, colles), la pharmacie et parapharmacie (pellicule de comprimés, crème dentifrice), l'agroalimentaire (glaces), le bâtiment. Soluble dans l'eau et permettant d'épaissir n'importe quel liquide, il donne de la consistance à des centaines de produits. Le craquage du pin permet aussi de produire d'autres extraits chimiques utilisables dans l'industrie, alors que la transformation de la biomasse (déchets verts) en vapeur sert aussi à coproduire de l'électricité. De quoi assurer l'avenir du site landais.

www.sudouest.fr- 21 novembre 2016



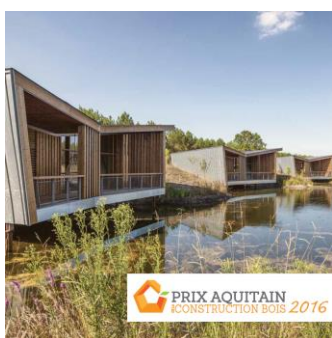
Plusieurs semaines après leur dernière grève, les salariés de l'usine Steico de Casteljalous sont toujours dans l'incertitude quant au plan de licenciement enclenché par la direction du groupe de fabrication de panneaux isolants en bois. Plan qui concerne neuf personnes (dont six en production, une en maintenance et une en chargement).

www.sudouest.fr- 7 décembre 2016

Le déficit commercial de la filière bois française a augmenté de 3 % entre juillet 2015 et juin 2016. Il atteint 5,9 milliards d'euros, selon des données provisoires Agreste. Les exportations totalisent 9,4 milliards d'euros et les importations, 15,3 milliards d'euros. Les meubles et sièges en bois, les pâtes et papiers-cartons voient leur solde commercial fléchir sous l'effet d'importations en hausse. Pour ce segment, le déficit s'accroît de près de 4 %, et avoisine 4,6 milliards d'euros. Les produits du travail mécanique du bois, tels que panneaux, contreplaqués, ouvrages de menuiserie, accusent une détérioration ; leur déficit croît de 3 %, et atteint 812 millions d'euros. Les bois ronds demeurent excédentaires, de 156 millions d'euros, aussi bien pour les grumes de conifères que pour celles de feuillus tempérés. Les exportations de grumes de chêne et de hêtre enregistrent un recul de 15 % et 17 % respectivement. Pour les grumes de conifères, elles restent stables (+ 1 %), tandis que les importations s'érodent (- 5 %). De plus, une tendance à la baisse des importations marque les bois de trituration. Le solde commercial des sciages de conifères se montre stable, avec un déficit à 440 millions d'euros. Il s'en exporte plus que sur la période précédente (+ %13 %), en lien avec la reprise du secteur du bâtiment. Les sciages de feuillus tempérés consolident un solde commercial positif, de 96 millions d'euros. Les exportations progressent pour toutes les essences, excepté le hêtre. Dans l'ensemble, les échanges au sein de l'Union européenne concernent 79 % des importations et 74 % des exportations.

www.forestpic.com - 21 décembre 2016

BOIS CONSTRUCTION



Le CODEFA a publié un ouvrage présentant la sélection de projets bois construction issu du travail collectif d'un « Prix Aquitain de la Construction Bois ».

6 lauréats ont été récompensés et les trophées leur ont été remis à l'occasion de deux salons : le SÉLAQ, pour les catégories « Bâtiments Publics Éducation & Culture », « Bâtiments & Équipements Divers » et « Logements Collectifs ou Groupés » et le Salon VIVONS MAISON pour les catégories « Logements individuels », « Extensions et Surélévations de maisons individuelles » et « Aménagements intérieurs ».

Le Cabinet CoCo Architecture situé à Cenac St Julien a été distingué pour la Maison Cornilleau à Nabirat.

[Interbois Périgord – 10 novembre 2016](#)

La marque CTB-B+ publie trois premières fiches pratiques dédiées aux bardages, terrasses et aménagements extérieurs. Outils d'aide à la décision pour tous les acteurs de la construction, ces documents, édités par les titulaires de la marque CTB-B+, présentent les performances des produits, les règles de pose et les conditions d'entretien des bois traités. La conformité de ces paramètres est contrôlée par l'Institut Technologique FCBA.

Ces fiches seront bientôt téléchargeables sur www.ctbplus.fr



[Woodsurfer - 22 novembre 2016](#)



Les prescripteurs bois de France, chargés de la promotion du matériau dans la construction au sein des interprofessions régionales du bois, étaient réunis à Strasbourg début décembre. Nous souhaitons continuer une dynamique d'échanges plus systématiques avec la maîtrise d'ouvrage publique. «C'est un maillon de l'acte de construire avec lequel nous étions traditionnellement moins en contact, nos interlocuteurs «naturels» étant les architectes. A présent qu'elle est plus engagée, nous comptons développer la relation avec les collectivités et leurs

aménagement, ce qui nous permettra de nous positionner dès l'amont des projets», précise Olivier Ferron, coordinateur national des prescripteurs bois. Un tel dialogue se justifie à double titre, selon les prescripteurs bois: d'une part, les équipements publics constituent la destinée première de leur travail de promotion du matériau dans la construction, d'autre part, ce sont les collectivités qu'il faut convaincre en priorité d'utiliser la ressource pour le bois d'œuvre, et pas seulement pour l'énergie. Constitué en 2014, le réseau est également connu comme cheville ouvrière du Prix National de la Construction Bois

www.lemoniteur.fr - 2 décembre 2016

Le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte est paru au Journal officiel du 16 décembre. Il est pris en application de l'article 82 de la Loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine qui a été promulguée le 7 juillet 2016. Il fixe donc à 150 m² de surface de plancher le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole (il modifie l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme). Ce nouveau seuil s'appliquera aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017.

www.architectes.org – 12 décembre 2016

BOIS ENERGIE



La filière du chauffage au bois surfe sur les craintes de pénurie d'électricité cet hiver. Alors qu'un tiers du parc nucléaire est à l'arrêt en raison de contrôles exceptionnels, la profession estime que les inserts et autres poêles à bois ou à granulés pourront apporter un soutien non négligeable en cas de grand froid. Aujourd'hui, 7,5 millions de logements disposent d'un foyer fermé, utilisé dans la grande majorité des cas (80 %) comme une source de chauffage complémentaire. Selon le Syndicat des énergies renouvelables (SER), environ 3,5 millions de foyers chauffés à l'électricité et 4 millions de ménages dotés d'un chauffage à énergie fossile (chaudière au fioul, au gaz...) possèdent un équipement de chauffage au bois. L'une des façons de diminuer sa consommation d'électricité sans diminuer son confort, c'est de faire appel au chauffage au bois. La filière représente aujourd'hui 20.000 emplois, selon le SER : 8.000 dans la construction des appareils de chauffage et des conduits de cheminée, de 6.500 à 8.000 pour la collecte de matières premières et 6.000 pour la distribution des équipements (cheministes, installateurs...).

www.lesechos.fr – 15 novembre 2016

Les professionnels de la forêt et du bois de Normandie viennent de sortir une animation en musique sur la filière bois-énergie, une sous-filière importante et indispensable à la pérennité de la filière bois toute entière. Son titre : le bois-énergie, une chance pour la forêt : à découvrir et à partager sans modération !

<https://youtu.be/Op2A5eomgKo> - 2 décembre 2016

Si l'on s'en tient à la situation actuelle, il pleut sur le bois-énergie. Malgré un coût très bas de l'argent, les projets peinent à sortir et il faut à l'ADEME des trésors d'inventivité et de persuasion pour continuer à attirer des candidats dans ses appels à projets, grâce à des aménagements du cahier des charges. Les raisons en sont connues et je n'y reviendrai pas. Elles tendent d'ailleurs à se fossiliser, car on ne peut, même si l'hiver a pointé son nez, espérer le « Grand Hiver » comme certains espèrent le « Grand Soir » ; le pétrole reste collé sous les 50 \$ le baril, malgré une volatilité plus grande. Si la situation est grise pour les monteurs de projet, elle l'est tout autant pour les exploitants. Les fournisseurs de bois-énergie ont beaucoup investi ces dernières années pour répondre à la demande. Il s'agit souvent de petites entreprises, à la santé et à la trésorerie fragiles soudain face à un délitement et à des exigences plus grandes de la demande. Le phénomène s'étend d'ailleurs aux grandes entreprises telles que les fabricants de granulés. Les fournisseurs d'énergie qui ont choisi le bois peinent à justifier leurs tarifs face à la compétitivité des autres combustibles. Faut-il baisser les bras ? Non, car le plafond nuageux se relève un peu. Dans le domaine de la compétition avec les énergies fossiles, les premières simulations faites par le CIBE laissent penser que l'augmentation progressive de la Contribution Climat Energie (CCE) produira ses effets, toutes choses égales par ailleurs, dès 2018 ou 2019, et ce, pour toute taille de projet. [...] Si la mobilisation de bois, plutôt à moyen terme, prend de l'ampleur, il est nécessaire que la demande suive... Il faut, comme a commencé à le faire le CIBE, anticiper sur les données économiques futures pour évaluer la sensibilité des projets et décoder les quelques signaux faibles qui nous sont adressés :

- Des signaux structurels donc plutôt solides tels que l'augmentation de la CCE, la rigueur déclinante en moyenne des hivers
- Des signaux conjoncturels, sujets à retournement, tels que la remontée limitée du prix du pétrole, la stabilité du prix du bois, l'augmentation attendue du prix de l'argent

Ce dernier point est à considérer de façon exhaustive, car il peut impacter tout l'environnement économique de la filière, et pourquoi pas en bien.

Parce que, après la pluie, pourquoi n'aurions-nous pas le beau temps ?

Bruno de MONCLIN, Président CIBE - novembre 2016

